

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2020

FCPE FRANCE



17
SEPT
—
2
OCT
2020

JE



DIS



OUI!

L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM

SOMMAIRE

3

LE MESSAGE DE
JEAN-PAUL AGON

L'ORÉAL EN BREF

4

6

COMPRENDRE
LE PLAN
D'ACTIONNARIAT
SALARIÉ L'ORÉAL

PARTICIPER
AU PLAN
D'ACTIONNARIAT

9

10

LES CONDITIONS
DE SOUSCRIPTION

LE CALENDRIER
DE L'OFFRE

11



JEAN-PAUL AGON

Président Directeur Général

Chers collaborateurs,

En 2018, pour la première fois de notre histoire, nous vous avons proposé de devenir actionnaire de L'Oréal¹ en achetant des actions du Groupe à des conditions privilégiées.

Ce plan d'actionnariat salarié avait rencontré une grande adhésion, puisque vous avez été près de 20 000 à souscrire à l'opération dans 52 pays, témoignant ainsi de votre confiance en l'avenir du Groupe. Et je vous en remercie.

Cette année, nous souhaitons vous associer à nouveau à la réussite et à la prospérité de L'Oréal, en lançant un nouveau plan d'actionnariat salarié. Une nouvelle façon de vous permettre, si vous le souhaitez, d'accompagner le développement de l'entreprise et participer à son projet stratégique. Nous sommes toutes et tous alignés autour d'une mission unique et claire : la Beauté pour tous. Et dans ce marché de la beauté qui ne cesse d'évoluer, nous pouvons à la fois compter sur nos grands fondamentaux qui constituent des atouts extrêmement solides, sur la créativité et l'excellence de nos équipes partout dans le monde et sur notre capacité de réinvention permanente pour que notre succès s'inscrive dans la durée.

Ce nouveau plan réaffirme donc notre ambition de vous unir encore plus étroitement à l'avenir de L'Oréal. Car c'est vous qui contribuez chaque jour, partout dans le monde, à cette transformation vers un L'Oréal plus digital, plus responsable, plus durable, plus agile.

Je formule le vœu que cette offre rencontre, à nouveau, un large succès auprès de vous tous.

Je vous remercie de votre engagement et de votre confiance.

¹ Via le Compartiment « Actionnariat Salarié » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Actions L'Oréal ».

L'ORÉAL EN BREF

L'ORÉAL, LEADER MONDIAL DE LA BEAUTÉ

Depuis plus de 100 ans, L'Oréal se consacre à un seul métier : la beauté. Nous en sommes le leader mondial. La beauté est la raison d'être du Groupe. Elle permet à chacun de prendre confiance en soi, de s'épanouir pour s'ouvrir aux autres et elle contribue au bien-être individuel et collectif.

Le Groupe répond à toutes les aspirations de beauté dans le monde en s'appuyant sur un portefeuille international de 36 marques diverses et complémentaires.

Présent dans tous les circuits de distribution, L'Oréal a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 29,87 milliards d'euros grâce à ses 88 000 collaborateurs dans le monde.

LES CHIFFRES CLÉS 2019



1^{ER} GROUPE
COSMÉTIQUE
MONDIAL



PRÉSENT
DANS
150 PAYS



UN CHIFFRE
D'AFFAIRES DE
29,87 MILLIARDS
D'EUROS



88 000
COLLABORATEURS

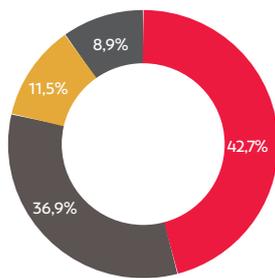


UN BUDGET DE
RECHERCHE ET
INNOVATION DE
985 MILLIONS
D'EUROS



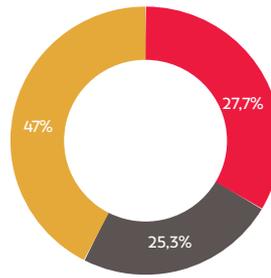
36 MARQUES
COMPLÉMENTAIRES

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2019



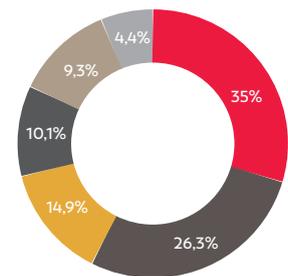
PAR DIVISION

- 42,7 % Produits Grand Public
- 36,9 % L'Oréal Luxe
- 11,5 % Produits Professionnels
- 8,9 % Cosmétique Active



PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

- 27,7 % Europe de l'Ouest
- 25,3 % Amérique du Nord
- 47 % Nouveaux Marchés
 - dont : 32,3 % Asie, Pacifique
 - 6,0 % Amérique Latine
 - 6,4 % Europe de l'Est
 - 2,3 % Afrique, Moyen-Orient



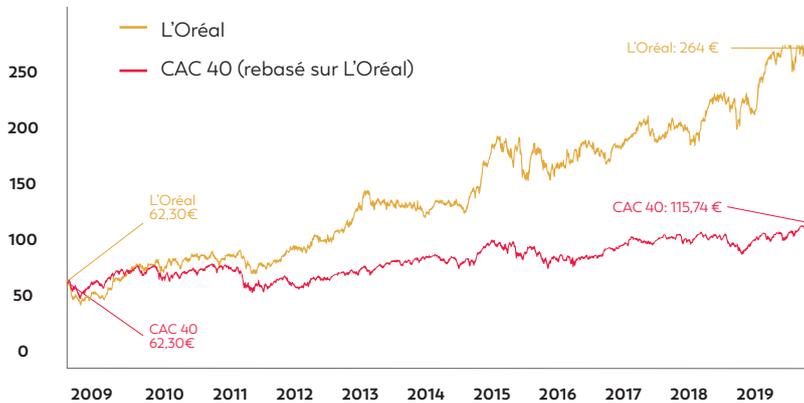
PAR MÉTIER

- 35,0 % Soins de la peau et solaires
- 26,3 % Maquillage
- 14,9 % Soins du cheveu
- 10,1 % Coloration
- 9,3 % Parfums
- 4,4 % Autres²

² « Autres » intègre les produits d'hygiène ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs américains avec les marques hors Groupe.

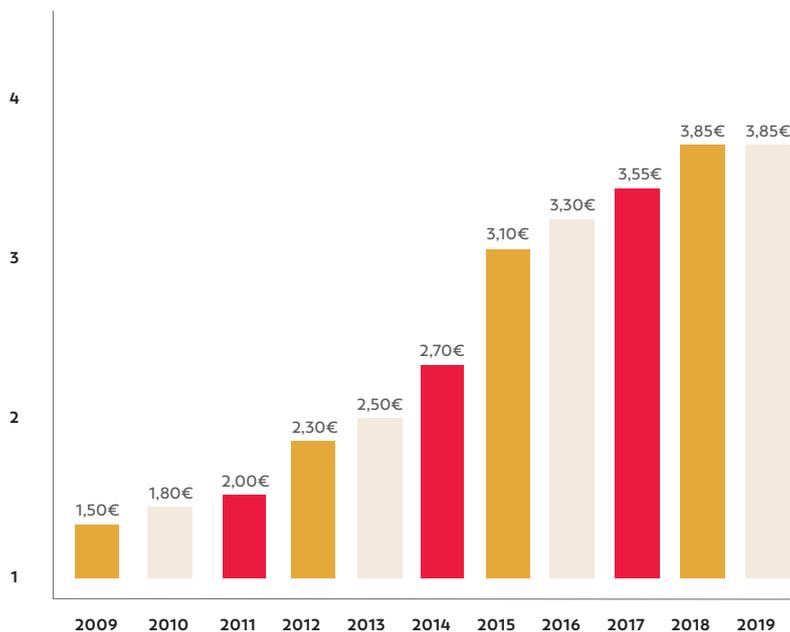
PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL EN € ENTRE 2009 ET 2019 (31/12/2019)



Source : Thomson Reuters Datastream

ÉVOLUTION DU MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE EN € ENTRE 2009 ET 2019



Le dividende est une partie du bénéfice net du Groupe qui, sur décision de l'Assemblée Générale, est distribuée aux actionnaires.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2009 À 2019 EN MILLIARDS D'EUROS

2019	29 873
2018	26 937
2017	26 024
2016	25 837
2015	25 257
2014	22 532
2013	22 124
2012	21 638
2011	20 343
2010	19 496
2009	17 473

Avertissement : les performances passées ne présagent pas des performances futures. L'Oréal publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site internet (www.loreal-finance.com). Vous êtes invité(e) à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

COMPRENDRE LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS L'ORÉAL, VIA LE FCPE, DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE GROUPE (PEEG)

Dans le cadre du nouveau Plan d'Actionnariat Salarié de L'Oréal, il vous est proposé d'acquérir des actions L'Oréal à des conditions privilégiées via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Actions L'Oréal - Actionnariat salarié Relais 2020 ». Ce fonds relais a pour objet de recueillir les souscriptions des salariés et a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le compartiment « Actions L'Oréal-Actionnariat Salarié »³ du FCPE « Actions L'Oréal ». Suite à la fusion de ces deux fonds, vous détiendrez des parts du compartiment « Actions L'Oréal-Actionnariat

Salarié » du FCPE « Actions L'Oréal ».

Le FCPE « Actions L'Oréal » est un support de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal. Chaque salarié recevra un nombre de parts du compartiment proportionnel à son investissement.

Un Conseil de surveillance composé de salariés et de représentants de L'Oréal est chargé de l'examen de la gestion de ce FCPE⁴.

AVANTAGE 1

UNE DÉCOTE DE 20 %

En tant que salarié, le prix de souscription dont vous bénéficiez dans le cadre du Plan comporte une réduction de 20 %. C'est ce que l'on appelle la décote.

Le prix de souscription d'une action L'Oréal sera fixé le 14 septembre 2020 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 17 août et le 11 septembre.

AVANTAGE 2

UN ABONDEMENT POUVANT ATTEINDRE 4 ACTIONS

L'Oréal complète votre apport personnel d'un versement pouvant atteindre la valeur de 4 actions. C'est ce que l'on appelle l'abondement.

Votre investissement initial dans le Plan d'Actionnariat Salarié sera donc composé de votre apport personnel plus l'abondement versé par L'Oréal.



UN SIMULATEUR
est à votre disposition

www.invest.loreal.com

³ Le fonds relais fusionnera avec le compartiment « ACTIONS L'ORÉAL – ACTIONNARIAT SALARIÉ » après autorisation du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le compartiment « Actionnariat Salarié » est investi en actions L'Oréal. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne. Il est impératif de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») du compartiment « Actionnariat Salarié » du FCPE « Actions L'Oréal ».

⁴ Voir le règlement du FCPE.

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

LA RÈGLE DE L'ABONDEMENT

Si vous achetez* un nombre d'actions égal à	+	Vous recevrez au titre de l'abondement versé par L'Oréal** un nombre d'actions égal à (hors CSG/CRDS)	=	Montant total de l'investissement
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions		2 actions		8 actions
7 actions		3 actions		10 actions
8 actions		3 actions		11 actions
9 actions		3 actions		12 actions
10 actions		4 actions		14 actions
11 et au-delà ***		4 actions		15 actions et au-delà



VOUS ACHETEZ*
3 ACTIONS



VOUS RECEVEZ 2 ACTIONS
ABONDÉES PAR L'ORÉAL



L'INVESTISSEMENT
TOTAL S'ÉLÈVE À 5 ACTIONS

Dans cette hypothèse, avec un prix de référence de l'action L'Oréal à 250 €, le prix de souscription d'une action serait de 250 € (- la décote de 20 %) = 200 € soit un paiement de 600 € pour 5 actions L'Oréal.

Votre apport personnel
3 X 200 € = 600 €



L'Oréal vous offre au titre de l'abondement (hors CDG/CRDS)
2 X 200 € = 400 €



Montant de l'investissement
(3+2) X 200 € = 1 000 €

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT ÉVOLUERA EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL

SUR CET EXEMPLE, EN ACHETANT 3 ACTIONS :

Montant de l'investissement ⁵		Cours de l'action L'Oréal sur le marché	Valeur de l'investissement
	↘	A diminué de 15 % par rapport au prix de référence, soit 212,50 €	1 062,50 €
1 000 €	=	Est égal au prix de référence, soit 250 €	1 250 €
	↗	A augmenté de 15 % par rapport au prix de référence, soit 287,50 €	1 437,50 €

La valeur des actions L'Oréal que vous recevrez au titre de l'abondement représentera un abondement brut. Celui-ci est soumis à des prélèvements sociaux CSG/CRDS (9,7 %) dont vous êtes redevable. Ils seront déduits de votre salaire de novembre par prélèvement sur salaire.

*Via le FCPE.

**L'abondement maximum est de 4 actions L'Oréal. Pour 10 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 4 actions.

*** Le nombre d'actions que vous pouvez acheter est limité à 50 actions (hors cas de sursouscription).

⁵ Le montant de l'investissement comprend votre apport personnel et l'abondement octroyé par L'Oréal via le FCPE « Actions L'Oréal - Actionnariat salarié Relais 2020 ».

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

LES DROITS DE VOTE ATTACHÉS À VOS ACTIONS

Les droits de vote attachés à vos actions seront exercés lors de l'Assemblée Générale par le Conseil de surveillance du FCPE « Actions L'Oréal » pour votre compte.

LE BÉNÉFICE DES DIVIDENDES ÉVENTUELS

Le dividende éventuel versé par L'Oréal sera automatiquement réinvesti dans le compartiment « Actionnariat Salarié » du FCPE augmentant ainsi la valeur de vos parts. Ces dividendes seront majorés de 10 % après deux années de détention des actions au nominatif via le FCPE.

DES FACILITÉS DE PAIEMENT POUR FINANCER VOTRE SOUSCRIPTION

Vous pouvez combiner les différents moyens de paiement suivants⁶ :

- prélèvement sur salaire⁷ dans la limite de 2 400 € par an ; soit 12 mensualités de 200 € maximum. Le premier prélèvement aura lieu sur le bulletin de paie de novembre. Cette modalité de paiement ne sera pas possible si vous bénéficiez déjà d'une avance sur salaire, non encore remboursée au moment de votre souscription, en dehors de cette opération.
- en une fois par prélèvement sur votre compte bancaire le 3 novembre 2020.

8

VOUS POUVEZ **BÉNÉFICIER** DE FACILITÉS DE **PAIEMENT**

UN RÉGIME FISCAL ET SOCIAL AVANTAGEUX DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE GROUPE (PEEG)⁸

Votre souscription se fait dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise Groupe (PEEG) L'Oréal, vous bénéficiez donc des avantages fiscaux et sociaux qui y sont associés :

- **À la souscription :**
 - La décote est exonérée d'impôt et de charges sociales.
 - L'abondement est exonéré d'impôt mais soumis uniquement à CSG / CRDS.
- **Pendant la détention :** les dividendes éventuels qui seront réinvestis dans le FCPE « Actions L'Oréal » sont exonérés d'impôt sur le revenu.
- **À la sortie du Plan :** vos plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu et soumises seulement aux prélèvements sociaux.
- **Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal⁹.**

⁶ Si vous êtes retraité, seul le règlement au comptant par prélèvement bancaire vous est proposé.

⁷ À noter que le montant de chaque mensualité est soumis à une double limite ; elle sera au maximum de 200 euros dans la limite de 10 % de votre salaire mensuel net.

⁸ En l'état du droit en vigueur au jour de la rédaction du présent document.

⁹ Les frais de tenue de compte seront à la charge des collaborateurs qui quittent le groupe sauf départ en retraite.

PARTICIPER AU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ,

UN INVESTISSEMENT À LONG TERME

INVESTIR EN ACTIONS L'ORÉAL EST UNE DÉCISION PERSONNELLE

Avant de décider d'investir dans ce Plan, nous vous invitons à consulter les derniers rapports annuels et semestriels du Groupe L'Oréal.

Ces documents contiennent des informations importantes concernant le Groupe, sa stratégie, sa performance et sa situation financière.

Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de L'Oréal. Votre décision de participer à l'opération est libre et strictement personnelle.

VOTRE INVESTISSEMENT EST SOUMIS À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Votre investissement suit le cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos avoirs à la sortie pourrait être inférieure à votre apport personnel.

Le Fonds « Actions L'Oréal » étant investi en actions L'Oréal, il vous est conseillé d'évaluer le besoin de diversifier votre épargne pour répartir les risques.

VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Au terme des 5 ans de blocage, vous pourrez :

- conserver vos avoirs dans le compartiment « Actionnariat Salarié » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Actions L'Oréal » aussi longtemps que vous le souhaitez,
- demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs,
- procéder à des arbitrages au sein du PEEG.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

sur les cas de déblocage anticipé, veuillez consulter le site

www.amundi-ee.com

LES 10 CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ PRÉVUS PAR LA LOI

1
MARIAGE OU PACS
(pacte civil de solidarité)
du salarié

2
NAISSANCE ou
adoption, à partir du
3^{ème} enfant

3
DIVORCE, séparation ou
dissolution du PACS
avec enfant à charge

4
VIOLENCES COMMISES
contre le salarié par son conjoint,
son concubin ou son partenaire
lié par un PACS, ou son ancien
conjoint, concubin ou partenaire

5
INVALIDITÉ du salarié,
de son conjoint, de son
partenaire lié par un PACS,
ou d'un enfant

6
**CESSATION DU
CONTRAT DE
TRAVAIL**

7
**CRÉATION OU REPRISE
D'ENTREPRISE**
par le salarié, un de
ses enfants, son conjoint
ou son partenaire
lié par un PACS

8
**SITUATION DE
SURENDETTEMENT**
du salarié

9
Acquisition ou
agrandissement de la
RÉSIDENCE PRINCIPALE

10
DÉCÈS DU SALARIÉ,
de son conjoint ou de son
partenaire lié par un PACS

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

- Tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, dans une société du Groupe L'Oréal adhérente au PEEG, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 2 octobre 2020 et étant toujours présents le dernier jour de la période de souscription, à savoir le 2 octobre 2020.
- Les retraités du Groupe L'Oréal disposant d'avoirs dans le PEEG du Groupe.

Conditions pour les retraités

En tant que retraité, vous bénéficiez du prix de souscription décoté comme les salariés, mais pas de l'abondement (conformément à la réglementation), et vous devez régler le montant de votre souscription par prélèvement bancaire.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURSOUSCRIPTION ?

Si le total des actions demandées est supérieur au nombre d'actions proposé dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, les souscriptions les plus élevées (abondement compris) seront réduites jusqu'à atteindre l'enveloppe de titres dédiée à l'opération.

Si vous avez choisi plusieurs modes de paiement, la réduction s'imputera sur les souscriptions selon l'ordre suivant :

1. Prélèvement sur votre compte bancaire
2. Prélèvement sur salaire

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.

COMMENT INVESTIR ?

POUR SOUSCRIRE IL VOUS SUFFIT DE QUELQUES CLICS :

- 1
CONNECTEZ-VOUS AU SITE
WWW.INVEST.LOREAL.COM
 - 2
CLIQUEZ SUR LE BOUTON
« SOUSCRIRE »
 - 3
IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À VOS IDENTIFIANT
ET MOT DE PASSE QUI VOUS ONT ÉTÉ ENVOYÉS
(PAR E-MAIL OU PAR COURRIER À VOTRE DOMICILE)
 - 4
REMPISSEZ L'ÉCRAN
DE SOUSCRIPTION
 - 5
N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER
VOTRE SOUSCRIPTION
- UN SEUL ORDRE DE SOUSCRIPTION
EST AUTORISÉ PAR SALARIÉ

COMBIEN INVESTIR ?

- Minimum : une action L'Oréal.
- Maximum : 50 actions L'Oréal. Ce montant peut être réduit en cas de sursouscription.

Chaque salarié s'engage, sous sa seule responsabilité, à veiller à ce que l'ensemble de ses versements volontaires (hors intéressement, participation et abondement) dans tous les plans d'épargne salariale auxquels il a accès (PEEG et PERCO) au cours de l'année 2020 ne dépasse pas 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour 2020¹⁰.

Au terme de la période de souscription, vos choix seront définitifs et ne pourront pas être modifiés.



UN SIMULATEUR

est à votre disposition sur

www.invest.loreal.com

¹⁰ La rémunération annuelle brute comprend votre rémunération fixe, variable, et l'ensemble des primes reçues ou à recevoir au cours de l'année.

CALENDRIER DE L'OFFRE



FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION ET DU TAUX DE CHANGE

Ils vous seront communiqués sur le site www.invest.loreal.com, par e-mail et par voie d'affichage.

Inscrivez-vous dès maintenant dans le module « Alertes e-mail » prévu sur www.invest.loreal.com pour le recevoir par e-mail.

AUGMENTATION DE CAPITAL ET LIVRAISON DES ACTIONS

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération, vous recevrez une confirmation de votre souscription.



(BULLETIN DE PAIE FIN NOVEMBRE)

1^{er} prélèvement sur salaire incluant la CSG et CRDS dues sur l'abondement, prélevées en totalité au taux de 9,7 %.

14

SEPTEMBRE 2020

(23H59 - UTC+1)

17-2

SEPTEMBRE- OCTOBRE 2020



PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre souscription sur le site www.invest.loreal.com en cliquant sur « Souscrire ».

Vous pourrez visualiser vos avoirs dans votre espace du site Amundi (www.amundi-ee.com).

PRÉLÈVEMENT SUR COMPTE BANCAIRE

Conformément à votre choix, le montant que vous souhaitez payer par prélèvement sur compte bancaire sera automatiquement débité le 3 novembre.

Veillez-vous assurer de la disponibilité de ce montant sur votre compte à cette date.

3

NOVEMBRE 2020

3

NOVEMBRE 2020



DATE DE DISPONIBILITÉ DES AVOIRS (APRÈS UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS)

À cette date, vous aurez le choix entre :

- Demander le remboursement de vos avoirs,
- Conserver vos avoirs dans le FCPE « Actions L'Oréal » ou
- Arbitrer vos avoirs vers d'autres FCPE du Plan d'Épargne d'Entreprise Groupe L'Oréal.

FIN

NOVEMBRE 2020

AUX ALENTOURS DU

3

NOVEMBRE 2025



L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM